

**COMMUNE DE MARGENCEL**  
**Haute-Savoie**

-----  
**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 29 JUIN 2017**

Le vingt-neuf du mois de juin de l'an deux mille dix-sept, à vingt heures, le Conseil Municipal de Margencel, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre RAMBICUR.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Etaient présents : M. Jean-Pierre RAMBICUR, Mme Dominique JORDAN, M. Yves GILLET, M. Bernard MASSOULIER, Mme Anne LEPIZZERA, M. Jonathan BLONDAZ-GERARD, M. Daniel BROUZE, M. Christian DETRAZ, Mme Valérie GAILLARD, Mme Marie-Pénélope GUILLET, Mme Francine JACQUIER, Mme Séverine LATOUR, M. Didier RENAUD, Mme Martine TETU, Mme Corinne THUILLIER.

Etaient absents excusés : Mme Anita DESUZINGE donne pouvoir à Mme Séverine LATOUR  
M. Bertrand JACQUET donne pouvoir à Mme Dominique JORDAN  
M. Franck BOUCHET donne pouvoir à M. Yves GILLET  
M. Gérard BAUDET donne pouvoir à Mme Martine TETU

Secrétaire de séance : Mme Martine TETU

Date de la convocation : le 21 juin 2017

**ORDRE DU JOUR :**

**I. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 1<sup>er</sup> JUIN 2017**

M. le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> juin 2017, sur lequel le Conseil n'émet aucune observation.

**II. ALLIADE/CBT – ACTION LOGEMENT**

M. le Maire informe le Conseil Municipal d'un projet immobilier sur l'ancien site du garage Paillard, qui longe la RD1005. Il explique que M. et Mme PAILLARD avaient trouvé un repreneur pour le garage mais ce dernier n'ayant pu obtenir l'agrément Peugeot, a dû abandonner son projet.

M. Yves GILLET explique à l'assemblée qu'une rencontre a eu lieu en décembre, avec les nouveaux acquéreurs, pour la présentation d'un projet commercial (ce projet se serait orienté vers un projet immobilier).

Il donne la parole à Mme BURNET qui représente l'investisseur ayant racheté le garage Paillard ainsi que les parcelles appartenant à M. VILLANOVA. Ce tènement représente une surface totale d'environ 12 000 m<sup>2</sup>.

Elle est accompagnée de M. DEMONTE qui représente la société Alliage Habitat, filiale d'Action Logement, spécialisée dans les programmes mixtes (logement social – logement locatif – logement en accession). Cette société a une structure similaire à Léman Habitat.

Mme BURNET présente un programme d'environ 150 logements (10 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher), répartis en 5 ou 6 bâtiments sur 3 niveaux, au maximum.

Ce projet serait phasé dans le temps de manière à pouvoir accueillir les familles dans les meilleures conditions. Ce projet représenterait environ 1/3 de logement social, 1/3 de logement locatif et 1/3 de logement en accession.

Un accès piétons/cyclistes, sécurisé par un grillage sur la butte, serait prévu le long de la RD 1005 afin de sortir sur l'impasse des cinq chemins puis sur la route de Sechex, de manière à pouvoir accéder en sécurité aux transports collectifs (lignes régulières et scolaires).

Au niveau de l'accès des véhicules, les services du Département ont validé la création d'une voie d'accélération avec visibilité pour la sortie des bâtiments sur la RD 1005. Une voie de décélération existe déjà.

M. Jonathan BLONDAZ-GERARD demande ce qui serait prévu pour les stationnements. Des parkings privatifs en sous-sol avec caves, des places extérieures ainsi que des places visiteurs seraient réalisés, conforme aux règlements des zones UA du PLU.

Mme Dominique JORDAN demande si un espace de jeux serait prévu pour les enfants. Des espaces verts seraient prévus.

Mme Francine JACQUIER demande comment les véhicules des maisons situées à l'arrière du projet pourraient sortir. Une servitude de passage serait prévue. M. Daniel BROUZE demande si M. et Mme PAILLARD sont au courant de la future construction de logements. Mme BRUNET lui répond oui.

M. Didier RENAUD soulève le problème de concentration d'autant de personnes dans un même secteur. Il rappelle les problèmes d'incivilités qui se posent actuellement à Sciez. Il souligne également que la Commune a un esprit rural et il serait souhaitable de faire en sorte de le conserver. M. le Maire rappelle que les logements aménagés au chef-lieu ne posent aucun problème et que l'emplacement de ce projet déjà situé en zone U, n'obère pas le caractère rural de la Commune.

Mme Anne LEPIZZERA soulève le problème de trafic routier notamment sur la route de Bisselingses puisque cette route serait utilisée par ces habitants lorsqu'ils emmèneront leurs enfants à l'école notamment. Cette route ayant été refaite et sécurisée, cela ne devrait pas poser de problème en soit. Quant aux travailleurs pendulaires, ils bénéficieraient de la ligne de bus T71 qui passe actuellement sur la RD 1005. M. le Maire rappelle que comme évoqué précédemment, un accès piétons sera prévu pour accéder aux cars de ramassages scolaires.

M. le Maire rappelle que chaque commune doit avoir un quota de logements sociaux sur son territoire (cf. Programme Local de l'Habitat). Ce projet permettrait à la Commune d'atteindre son objectif et également par la suite, de rentrer sereinement dans l'aire urbaine de Thonon, en évitant les contraintes imposées. De plus, la situation géographique de ce projet serait cohérente et éviterait de créer des logements collectifs dans les hameaux.

Par ailleurs, il rappelle au Conseil Municipal que le groupe scolaire va être agrandi en tenant compte de l'évolution démographique liée à l'aire urbaine.

M. le Maire explique au Conseil Municipal qu'actuellement les parcelles de ce projet se situent en zone UX et UC du PLU. La Commune s'étant engagée dans le PLU intercommunal, ce serait à Thonon Agglomération de procéder à la modification du zonage pour le passage de l'intégralité du tènement en zone UA. Cette modification se ferait soit sous forme de déclaration de projet, soit sous forme d'OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation).

Suite à cet échange, le Conseil Municipal donnera sa position, lors de la séance du Conseil Municipal du 27 juillet prochain.

### III. FINANCES

#### A. MARCHÉ DE LA CANTINE SCOLAIRE

Mme Dominique JORDAN informe le Conseil Municipal que la procédure de mise en concurrence pour la confection des repas de la cantine scolaire a été lancée. Elle indique aux membres de l'assemblée, que le contrat pour la confection des repas de la cantine scolaire, en liaison chaude, pour une durée de 3 ans, établi avec le Foyer Culturel de Sciez, arrive à échéance en juillet 2017.

Elle informe le Conseil Municipal que suite à l'ouverture des plis, il y a eu deux réponses. L'APEI ne peut pas donner suite car ils arrivent à saturation pour la production des repas. Le Foyer Culturel de Sciez propose des repas à 4 ou 5 composantes.

Actuellement, sont livrés des repas à 5 composantes (entrée, viande ou poisson, garniture, fromage, dessert). Cependant, le fromage est régulièrement jeté.

**Le Conseil Municipal entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **de retenir le Foyer Culturel de Sciez pour la fourniture et la livraison des repas en liaison chaude pour le groupe scolaire de Margencel,**
- **de retenir le menu à 4 composantes (entrée, viande ou poisson, garniture, dessert),**
- **d'autoriser M. le Maire, à signer les conventions à venir.**

**Par ailleurs, le Conseil Municipal décide pour l'année scolaire 2017/2018 de ne pas augmenter le prix du repas facturé aux familles soit :**

- **4.80 € pour un enfant,**
- **4.40 € pour deux enfants,**
- **4.00 € pour trois enfants.**

#### B. POINT SUR LA CONSOMMATION BUDGÉTAIRE

M. le Maire propose au Conseil Municipal de faire un point sur l'exécution budgétaire des 6 mois écoulés.

##### **BUDGET PRINCIPAL**

**Section de Fonctionnement : montant au budget : 2 051 384.29 €**

Dépenses : 38 % des dépenses prévues (776 556.96 €)

Recettes : 37 % des recettes prévues (762 681.55 €)

**Section d'Investissement : montant au budget : 1 219 457.39 €**

Dépenses par programmes : 37 % des dépenses prévues (452 687.25 €)

Recettes par programmes : 63 % des recettes prévues (771 960.42 €)

##### **BUDGET DU REDON – MONTANT HT (BUDGET A TVA)**

**Section de Fonctionnement : montant au budget : 41 417.89 €**

Dépenses réalisées : 6 119.96 €

Recettes réalisées : 19 931.49 €

**Section d'Investissement : montant au budget : 68 066.11 €**

Dépenses réalisées : 33 134.45 €

Recettes réalisées : 24 975.73 €

##### **BUDGET DES CAVEAUX – MONTANT HT (BUDGET A TVA)**

Aucune écriture à ce jour.

### C. BUDGET DU REDON : DÉCISION MODIFICATIVE N°2

M. le Maire informe le Conseil Municipal que suite au changement de délégataire pour le restaurant du Redon, la Commune a pris à sa charge les factures EDF et d'eau qui étaient auparavant réglées directement par l'ancien délégataire. Ces factures seront remboursées par le délégataire.

Aussi, il convient d'ajuster les crédits budgétaires comme suit :

Section	Sens	Chapitre	Article	Objet	Montant
Fonctionnement	Dépenses	011	6061	Fournitures non stockables	+ 2 000.00 €
				Total	+ 2 000.00 €
Fonctionnement	Recettes	70	7087	Remboursements de frais	+ 2 000.00 €
				Total	+ 2 000.00 €

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative n°2 au Budget du Redon telle que présentée ci-dessus.**

### IV. POINT SUR LA RENTRÉE SCOLAIRE

Mme Dominique JORDAN informe le Conseil Municipal que Mme Anne-Laure BONDAZ remercie le Conseil Municipal de la bonne collaboration qu'il y a eu avec la Mairie cette année scolaire 2016/2017.

Mme Dominique JORDAN informe également l'assemblée que l'inspection académique, lors d'une réunion le 19 juin dernier, a décidé d'ouvrir une dixième classe au groupe scolaire pour la rentrée prochaine.

Suite à cette décision, deux nouveaux préfabriqués vont être installés dans la cour de l'école pour accueillir deux classes. Quelques aménagements seront à prévoir, notamment des rampes d'accès pour le chariot informatique.

Dans cette nouvelle configuration, l'école libèrerait l'ancienne bibliothèque. Ce qui permettrait à l'ABCJ, dans le cadre du périscolaire, d'accueillir les petits dans cette salle et de conserver la salle des réunions pour l'accueil des grands.

Les rythmes scolaires restent en l'état pour l'année scolaire 2017/2018. Le retour ou non à la semaine de 4 jours se décidera au dernier trimestre 2017/2018.

M. Bernard MASSOULIER informe le Conseil Municipal que la location de 2 bâtiments préfabriqués de 60 m<sup>2</sup> pour 2 années scolaires représenterait un coût 41 000 € HT. (11 000 € pour l'année 2017, 17 000 € pour l'année 2018 et 13 000 € pour l'année 2019).

### V. FUSION SIEM/SIEV

M. Didier RENAUD rappelle au Conseil Municipal qu'à la suite de la loi NOTRe, la fusion entre le SIEM et le SIEV doit être effective au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Un projet des statuts de la future entité a été transmis à la Préfecture. Suite à cela, un arrêté de M. le Préfet portant projet de périmètre de fusion du syndicat intercommunal des eaux des Moises et du syndicat intercommunal des eaux des Voirons a été pris.

Cet arrêté a été transmis à chaque commune membre pour avis.

Le nouveau syndicat aura pour nom SEMV (Société des Eaux des Moises et des Voirons). Il sera composé de 23 communes membres. Le siège social est fixé à Perrignier (locaux actuels du SIEM). Il reprendra toutes les compétences des deux syndicats fusionnés.

Le Conseil Municipal devra désigner deux délégués titulaires avant le 15 août prochain.

**Le Conseil Municipal entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **d'approuver les statuts du SEMV,**
- **donne un avis favorable à l'arrêté de M. le Préfet portant projet de périmètre de fusion du syndicat intercommunal des eaux des Moises et du syndicat intercommunal des eaux des Voirons.**

## **VI. QUESTIONS DIVERSES**

### **BOUCLE DES DEUX MOULINS**

Mme Marie-Pénélope GUILLET rappelle au Conseil Municipal l'existence du sentier « La boucle des deux Moulins ». Deux réclamations ont été formulées sur le tracé du sentier qui n'est pas balisé. Mme Marie-Pénélope GUILLET propose de créer un groupe de travail pour redéfinir un tracé. Ce groupe de travail sera constitué de : M. Franck BOUCHET, Mme Marie-Pénélope GUILLET, M. Christian DETRAZ, Mme Séverine LATOUR et Mme Corinne THUILLIER.

### **ÉTUDE DE TRAFIC ROUTIER**

Dans le cadre de la création du futur giratoire de Zusinges, un comptage des véhicules a été effectué sur la RD 233, RD 133 et route Neuve. Ce recensement a eu lieu du 6 au 12 mai derniers. Entre Zusinges et Chef-lieu, dans les 2 sens de circulation, 25 899 véhicules ont été comptabilisés. Entre Zusinges et Jouvernex, 20 000 véhicules ont été comptabilisés. M. Bernard MASSOULIER informe le Conseil Municipal que le bureau d'études CANEL (maître d'œuvre retenu) a chiffré le montant du giratoire qui s'élèverait à 600 000 €.

### **ASSOCIATION BAS CHABLAIS JEUNES**

Mme Dominique JORDAN rappelle au Conseil Municipal que l'assemblée générale de l'ABCJ aura lieu le lundi 3 juillet prochain à l'auditorium du Collège, à 20h.

### **ROUTE DE JOUVERNEX**

M. Bernard MASSOULIER informe le Conseil Municipal que les travaux de l'entrée de Jouvernex débiteront le 10 juillet pour une durée de 2 mois et qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement du SYANE, montant qui sera versé sous forme de fonds propres (conformément au vote du budget).

Il informe également le Conseil Municipal que le changement des lampadaires à Jouvernex est en cours (ballons fluos interdits).

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le Jeudi 27 juillet 2017, à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.

Le Maire,  
Jean-Pierre RAMBICUR

